Le journal de La Courneuve

regards

N° 614 du jeudi 8 au mercredi 21 février 2024

sOrtir n° 72

Retrouvez l'actualité culturelle et la programmation du cinéma L'Étoile.

Un nouveau centre aquatique !

ÉNERGIE
Les aides pour faire face aux augmentations.
P. 6

PARCOURSUP
Des conseils pour vous aider à mieux vous orienter.
P. 8-9

AIDANT-E-S
Mieux accompagner les personnes qui accompagnent.
P. 11

MICRO-FOLIE
À Jean-Vilar, l'art et le numérique se marient.
P. 13

lacourneuve.fr

ISSN 0769-4482 / prix : 0,61€

Jeanne Frank

Léa Desjours

Des pommes de terre à prix cassé contre l'inflation.

Le 27 janvier, de nombreux habitant-e-s ont pu acheter des pommes de terre Fontane à prix coûtant (7,5 euros les 15 kilos) grâce à une nouvelle vente directe effectuée par la famille d'agriculteur-rice-s Demassiet.

Thierry Ardouin

À plusieurs pour la Chandeleur.

Des adhérent-e-s de la Maison Marcel-Paul se sont joints aux locataires de la résidence intergénérationnelle La Maison de Marianne pour faire et surtout déguster des crêpes à l'occasion d'un atelier cuisine le 30 janvier.

L. D.

De l'art dans la ville.

Jusqu'au 1er mars, la galerie Les sens de l'art, au 50, avenue Gabriel-Péri, expose une sculpture en bronze monumentale d'Ousmane Sow, *Sitting Bull*, hommage au grand chef indien qui a combattu la colonisation américaine.

J. F.

Un concert de petit-e-s et grand-e-s.

Le 3 février, au centre culturel Jean-Houdremont, des écolier-ère-s de Robespierre et Charlie-Chaplin ont donné de la voix sur le thème de la paix, accompagnés par les musicien-ne-s de l'orchestre d'harmonie de La Courneuve.

L. D.

Place aux deux-roues.

Conformément à la volonté exprimée par les habitant-e-s à l'occasion du référendum de 2022, le système de vélos en libre-service Vélib' s'installe dans la ville. La station en cours de construction avenue Gabriel-Péri (photo) doit ouvrir à la mi-mars, de même que celle de la gare. Courant 2024, c'est celle du carrefour du Chêne qui sera mise en service.

À MON AVIS

L. D.

Gilles Poux, maire

Tout appelle à changer de logiques

« Une très large majorité de Français-es a soutenu le mouvement des agricultrices et des agriculteurs comme elles et ils avaient soutenu la mobilisation sur les retraites en 2023.
Pourquoi ? Certainement parce qu'elles et ils pensent que tout travail devrait permettre de vivre dignement pendant sa vie professionnelle et après. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas pour la plupart des Français-es.
La cause ? Les profits de quelques-un-e-s se paient sur le dos du travail des autres. La formule peut paraître désuète, pourtant elle se vérifie de nouveau. Si les profits des multinationales de l'agroalimentaire et de la grande distribution progressent, c'est notamment parce que les produits agricoles ne sont pas payés à leur juste valeur aux paysan-ne-s, alors que pour nombre d'entre elles et eux, la vie est de plus en plus difficile.

Les profits de quelques-un-e-s se paient sur le dos du travail des autres.

Sur un litre de lait vendu à 1,26 euro, l'éleveur-se ne touche que 40 centimes alors que le groupe Lactalis, qui leur achète, est devenu la sixième fortune de France. Les agriculteur-rice-s ont raison de demander, pour une juste rémunération, un prix plancher pour leurs produits et une réforme des aides afin qu'elles soient dirigées vers celles et ceux qui en ont besoin et non plus vers les gros groupes agro-industriels qui profitent du système. Sur cette question, des syndicats (Confédération paysanne, Modef) le disent : les annonces du gouvernement ne font pas le compte. S'attaquer aux "gros" n'est pas dans l'ADN de ce gouvernement, bien au contraire. Avec lui, ce sont toujours les petit-e-s qui subissent, comme pour le chômage et les retraites.
Dire cela remet les choses à leur place : ce ne sont pas les mesures pour l'environnement qui sont responsables des baisses de rémunération.
En revanche, les pollutions peuvent tuer l'agriculture. Les accords de libre-échange permettant des concurrences sociales et environnementales déloyales font mal, il est donc juste de les remettre en question. Mais peut-on faire confiance à celles et ceux qui les ont approuvés, comme les député-e-s macronistes au Parlement européen et à l'Assemblée nationale ?
Ce mouvement montre que les convergences objectives qui existent entre les différentes catégories sociales, qu'elles soient des champs ou des villes populaires comme la nôtre, se heurtent aux logiques très inégalitaires de notre société. »

Léa Desjours

Le centre aquatique accueillera des athlètes du monde entier avant d'être ouvert aux habitant-e-s.

Sport

Un centre aquatique flambant neuf

Après deux ans de travaux de construction, le nouvel équipement a été inauguré ce mardi 6 février au Parc départemental des sports de Marville.

C'est du concret. À cinq mois du lancement des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, l'héritage en matière d'infrastructures sportives prend forme avec le centre aquatique départemental Annette-Kellermann qui vient de sortir de terre au parc de Marville. Et, comme le président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis Stéphane Troussel l'a souligné lors de la réunion publique d'information organisée le 16 janvier à la Maison pour tous Cesária-Évora, c'est *« un changement de dimension »*.

Rien à voir en effet avec l'actuelle piscine de Marville, vieille de cinquante ans. 4 600 m² de superficie dont 1 600 m² de plans d'eau, trois bassins intérieurs et deux bassins extérieurs, une lagune de jeux, un espace dédié au bien-être et à la balnéothérapie, deux solariums, une plage aqualudique… Le centre aquatique, que des curieux-ses ont pu visiter en avant-première dans la journée du 6 février avant l'inauguration officielle le soir même, est un équipement majeur. Il va permettre de développer l'apprentissage et la pratique de la natation, un enjeu fondamental en Seine-Saint-Denis. Il abritera d'ailleurs des locaux destinés à la formation de maîtres-nageur-se-s, qui manquent dans le département comme dans le pays.

Coup d'accélérateur au Plan piscines

Si le Conseil départemental n'a pas attendu les JOP pour réduire le manque d'installations aquatiques sur le territoire, avec un premier puis un second « Plan piscines » en 2016 et en 2022, il a profité des Jeux pour donner un coup d'accélérateur à cette politique. Avec le soutien financier de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), ce sont au total 40 millions d'euros qui ont été investis pour construire le centre aquatique. Ce dernier accueillera les entraînements de water-polo pendant la compétition, d'où la longueur du bassin sportif (33 mètres), avant son ouverture à tou-te-s prévue à la rentrée scolaire. Il sera ouvert sept jours sur sept toute l'année, sauf période de vidange obligatoire, sur de larges plages horaires. Le Département va en confier la gestion à un délégataire, mais impose un tarif de 4,50 euros maximal pour une entrée unique adulte et de 130 euros annuels pour l'école de natation.

Pour permettre à tou-te-s, et donc aux personnes en situation de handicap, de pratiquer une activité aquatique, l'équipement a été conçu selon les principes de l'accessibilité universelle. Il comporte ainsi des bornes de guidage à l'extérieur, des sanitaires, vestiaires et douches PMR, un local pour les chiens guides ou d'assistance, un siège de mise à l'eau pour le bassin sportif, une rampe d'accès pour le bassin ludique et un bassin d'éveil inclusif. Situé à part, doté d'un plafond plus bas et peu profond (0,60 mètre), ce bassin est destiné aux enfants en bas âge comme aux personnes atteintes de troubles sensoriels ou phobiques de l'eau. Un soin particulier a aussi été apporté à l'isolation acoustique, avec la mise en place de plafonds en toile tendue, d'éléments en bois et de goulottes de débordement d'eau spécifiques pour absorber au maximum les sons. Un gage de confort pour les usager-ère-s et les membres du personnel et un gage de sécurité, pour s'assurer que les maîtres-nageur-se-s entendent un éventuel appel à l'aide.

Réaménagement et élargissement des trottoirs, plantation d'arbres, reprise de l'éclairage public, création d'une piste cyclable sécurisée… les travaux de requalification de l'avenue Roger-Salengro menés par le Département, qui vont rendre l'accès au parc départemental plus agréable et plus sûr, devraient aussi doper la fréquentation du centre

Léa Desjours

Le banc de marbre chaud et le jacuzzi de l'espace bien-être.

L. D.

Les petit-e-s pourront apprivoiser l'eau et jouer avec.

L. D.

Le bassin sportif avec un mur mobile pour modifier sa longueur.

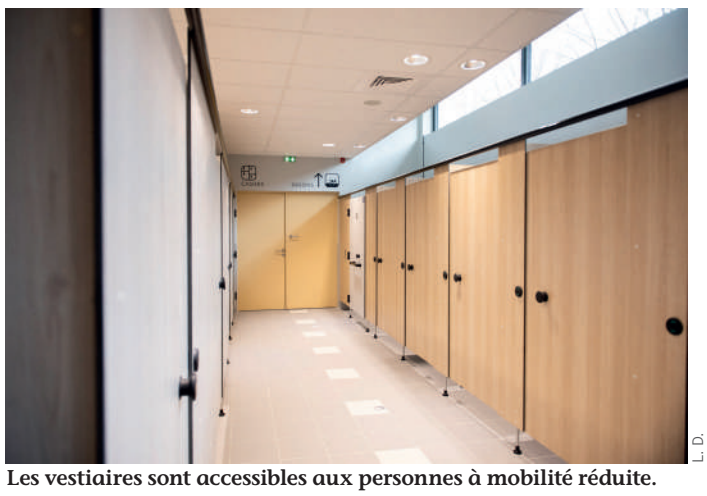

L. D.

Les vestiaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L. D.

Le bassin nordique, chauffé toute l'année.

UNE OUVERTURE EN PLUSIEURS ÉTAPES

À compter du 1er avril : l'usage du nouveau centre aquatique sera réservé aux utilisateur-rice-s de l'actuelle piscine, en particulier les scolaires.

Entre le 10 juillet et le 15 août : fermeture au public et utilisation comme site d'entraînement pour le water-polo.

Septembre 2024 : ouverture au grand public, aux clubs sportifs et aux associations, aux établissements scolaires.

aquatique par les Courneuvien-ne-s, à pied, à vélo ou en transports en commun. Il y aura en effet peu de places de stationnement supplémentaires, mais le Conseil départemental va demander à la RATP d'installer un arrêt du bus 150 à proximité. C'est que, contrairement à l'actuelle piscine de Marville, le nouvel équipement est situé géographiquement sur le territoire de la ville. C'est définitivement du concret. ● **Olivia Moulin**

1 900

baigneur-se-s, ce sera la capacité d'accueil du centre aquatique en période estivale

SEINE-SAINT-DENIS : UN ACCÈS INÉGAL AUX PISCINES

60 % des enfants qui entrent en sixième ne savent pas nager, contre 40 à 50 % au niveau national.

60 m² de bassin pour 10 000 habitant-e-s, contre 160 m² au niveau régional et 260 m² au niveau national.

36 bassins manquants pour arriver à non-saturation, d'après une étude de l'Institut régional de développement du sport (IRDS) en 2016.

L'AUTRE HÉRITAGE OLYMPIQUE : QUATRE TERRAINS DE SPORT

Les travaux menés au Parc départemental des sports de Marville dans le cadre des JOP ne se limitent pas au centre aquatique. Toujours avec le soutien financier de la Solideo, le Département a construit quatre terrains de rugby en herbe entre l'actuelle piscine de Marville et le nouveau centre aquatique. Ces derniers accueilleront les entraînements de rugby à sept pendant la compétition olympique, avant d'être ouverts au grand public sous la forme de terrains de rugby, de football et de pratique libre. ●

EN BREF

Concours

Votre œil sur le territoire

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques, Plaine Commune a lancé le concours photo amateur « Vues d'ici. Mon patrimoine en photos ». L'objectif : mettre en valeur le patrimoine bâti (bâtiment, rue…), naturel (square, parc…) et local (canal, vue emblématique…) du territoire qui accueillera des sites d'entraînement, le Village des athlètes, des sites de compétition et des cérémonies. Les clichés sélectionnés seront distribués sous forme de cartes postales aux touristes et aux athlètes aux abords des sites olympiques et dans les hôtels. Pour participer, il suffit d'être résident-e, travailleur-se ou étudiant-e dans l'une des neuf villes de Plaine Commune et d'envoyer d'ici le 31 mars votre photo au format numérique à : **concoursphotosvuesdici@plainecommune.fr**

RER B

Des mesures contre les retards

Mise en circulation de nouvelles rames (six cette année), réorganisation des ateliers de maintenance, équipement des trains en puces GPS, changement du protocole de prise en charge des malaises voyageurs… Île-de-France Mobilités vient d'annoncer la mise en place des premières actions pour améliorer la ponctualité sur la ligne B du RER, qualifiée de « malade ». Objectif : gagner un point de ponctualité par an d'ici 2035. En 2022, seuls 85,7 % des usager-ère-s sont arrivés à destination avec moins de cinq minutes de retard. Et en Seine-Saint-Denis, sur la branche Aulnay-sous-Bois / Mitry-Claye, le taux de ponctualité est encore inférieur : seuls 76,9 %, des usager-ère-s sont arrivés à destination avec moins de cinq minutes de retard.

Énergie

Des aides face à la hausse des factures

Le prix de l'électricité est fixé par les pouvoir publics deux fois par an, en janvier et en août. Le ministre de l'Économie a annoncé une remontée des tarifs de l'électricité pour les ménages et les professionnel-le-s qui est entrée en vigueur le 1er février 2024, dans l'objectif de supprimer le « bouclier tarifaire » en février 2025. L'augmentation est de 8,6 % pour le tarif de base et de 9,8 % pour le tarif « heures pleines / heures creuses ». Si du fait de l'inflation, notamment de cette hausse, et de votre situation financière, vous avez des difficultés à payer vos factures d'énergie, des professionnel-le-s peuvent vous accompagner. • Olivia Moulin

VOTRE PROBLÈME CONCERNE UNE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ OU DE GAZ

LE FONDS DE SOLIDARITÉ ÉNERGIE (FSE)

- ***C'est quoi ?*** Une aide financière ponctuelle pour payer ses factures.
- ***Pour qui ?*** Les locataires ou propriétaires ayant souscrit uniquement à l'un de ces fournisseurs : EDF, Engie, Gaz réglementé, Total Énergie, Plüm énergie.
- ***Comment demander l'aide ?*** En se faisant accompagner par un-e travailleur-euse social ou en se présentant au Centre communal d'action sociale (CCAS). Il importe de venir avec une facture. Une fois le dossier déposé avec les pièces justificatives, il fera l'objet d'une étude en commission.

LE CHÈQUE ÉNERGIE ET LE CHÈQUE ÉNERGIE EXCEPTIONNEL

- ***C'est quoi ?*** Un chèque d'un montant de 48 à 277 euros pour aider à régler ses factures de gaz, d'électricité, de chaleur, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage. Et un chèque complémentaire d'un montant de 100 à 200 euros.
- ***Pour qui ?*** Les personnes répondant aux critères de ressources et de composition familiale.
- ***Comment demander l'aide ?*** Il importe d'avoir bien déclaré ses impôts au préalable. Les personnes éligibles reçoivent en principe automatiquement le courrier (chèque à détacher et à renvoyer au fournisseur) dans leur boîte aux lettres. Si ce n'est pas le cas ou en cas de changement de situation, vous pouvez contacter le **numéro vert 0 805 204 805** (du lundi au vendredi de 8h à 20h, gratuit).

LE CHÈQUE ÉNERGIE FIOUL

- ***C'est quoi ?*** Un chèque d'un montant de 100 à 200 euros pour aider à régler sa prochaine facture de fioul ou n'importe quelle autre facture d'énergie si vous avez déjà fait le plein de ce combustible.
- ***Pour qui ?*** Les personnes chauffant leur logement au fioul répondant aux critères de ressources et de composition familiale. Un simulateur sera prochainement en ligne sur : https://chequeenergie.gouv.fr/ pour vérifier son éligibilité.
- ***Comment demander l'aide ?*** En allant sur le guichet en ligne dédié qui sera ouvert le 8 novembre.

À noter : durant la trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars), votre fournisseur ne peut pas vous couper l'électricité et le gaz en cas d'impayés, mais il peut réduire la puissance de votre électricité, sauf si vous bénéficiez du chèque énergie.

iStockphoto

L'AIDE DU SMIREC

- ***C'est quoi ?*** Une aide financière plafonnée à 150 euros par an pour le parc social relié à la géothermie.
- ***Pour qui ?*** Les locataires des bâtiments raccordés au réseau de chaleur Smirec, à l'exception des locataires de Plaine Commune Habitat, pris en charge directement par le bailleur.
- ***Comment demander l'aide ?*** En prenant contact avec le Centre communal d'action sociale (CCAS), chargé de l'instruction des demandes.

VOTRE PROBLÈME CONCERNE UNE FACTURE D'EAU

L'AIDE VEOLIA

- ***C'est quoi ?*** Une aide financière ponctuelle pour régler ses factures d'eau.
- ***Pour qui ?*** Les personnes ayant des difficultés.
- ***Comment demander l'aide ?*** En prenant contact avec le CCAS, chargé de l'instruction des demandes. Une fois le dossier déposé avec les pièces justificatives, il fera l'objet d'une étude en commission.

Pour les personnes dont la facture d'eau est particulièrement élevée, une orientation sera possible vers un-e travailleur-euse social pour solliciter le dispositif FSE eau.

Coup de pouce chauffage

Une aide pour les ménages

Pompe à chaleur, chaudière au fioul ou au gaz, chauffage au bois… si vous souhaitez remplacer votre système de chauffage par une installation moins énergivore, vous pouvez bénéficier du dispositif « Coup de pouce chauffage », sans conditions de revenus. Depuis 2019, tous les ménages peuvent en bénéficier, qu'ils soient propriétaires ou locataires (dans ce dernier cas, avec l'accord du propriétaire), et aussi bien pour les résidences principales que secondaires. Cette prime concerne les travaux d'installation d'une chaudière biomasse performante, d'une pompe à chaleur air / eau, eau / eau ou hybride, d'un système solaire combiné, d'un raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables et de récupération (EnR & R), d'un appareil de chauffage au bois très performant.

Plus d'infos : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34421

CONTACTS UTILES

Centre communal d'action sociale (CCAS)
Mécano, Pôle administratif, 3, mail de l'Égalité / 58, rue Gabriel-Péri. Tél. : 01 49 92 61 26, mail : ccas@lacourneuve.fr

Circonscription de service social départemental
76, rue de la Convention. Tél. : 01 71 29 54 65

Numéro vert Énergie-info : 0 800 112 212
(du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, gratuit)

Solidarité

À la rencontre des sans-abri

Dans la soirée du 25 janvier, plus de 70 bénévoles – habitant-e-s, membres associatifs, agent-e-s municipaux et élu-e-s – ont sillonné la ville pour recenser les personnes à la rue, échanger avec elles, identifier leurs besoins et les orienter vers des personnes et structures ressources. Une première participation à l'opération nationale « Nuit de la solidarité », qui vise à améliorer les politiques publiques en matière d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Retour en images.

Léa Desjours

Rendez-vous à la Maison de la citoyenneté (MDC) James-Marson pour les bénévoles, afin de recevoir une formation et de connaître leur secteur d'affectation.

L. D.

***« Depuis combien de temps êtes-vous sans logement ? », « Avez-vous un accompagnement social ? »…* Quand c'était possible, les bénévoles ont interrogé les personnes à la rue pour remplir un questionnaire anonyme destiné à cerner leur profil et leurs besoins.**

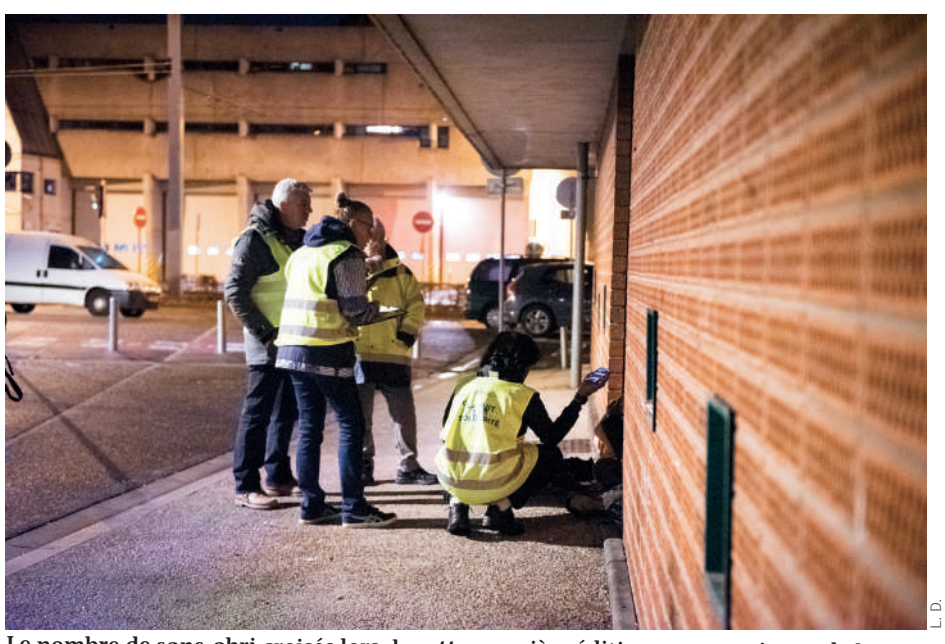

L. D.

Le nombre de sans-abri croisés lors de cette première édition courneuvienne de la Nuit de la solidarité sera communiqué après contrôle et analyse de la Métropole du Grand Paris, qui assure la méthodologie.

L. D.

Le maire Gilles Poux est venu sur le terrain pour saluer les bénévoles et tirer les premiers enseignements de l'opération de décompte et d'écoute.

L. D.

L'ensemble de la voie publique a été découpé en neuf secteurs attribués à des équipes qui pouvaient communiquer entre elles et avec les agent-e-s municipaux restés au « QG » (la MDC) via un groupe WhatsApp.

L. D.

La Ville a pu compter sur le soutien des associations Fédération française de sauvetage et de secourisme, Restos du cœur, Secours populaire français, Verlaine, Jeunesse Feu Vert et Promévil et Les d'âmes de cœur.

L'enseignement supér

Jusqu'au 14 mars, vous pouvez vous porter candidat-e à une formation de l'enseignement supérieur *via* le site Parcoursup.fr. Le Point information jeunesse (PIJ) vous accompagne dans votre orientation et la procédure de vœux et d'inscription aux formations qui vous plaisent.

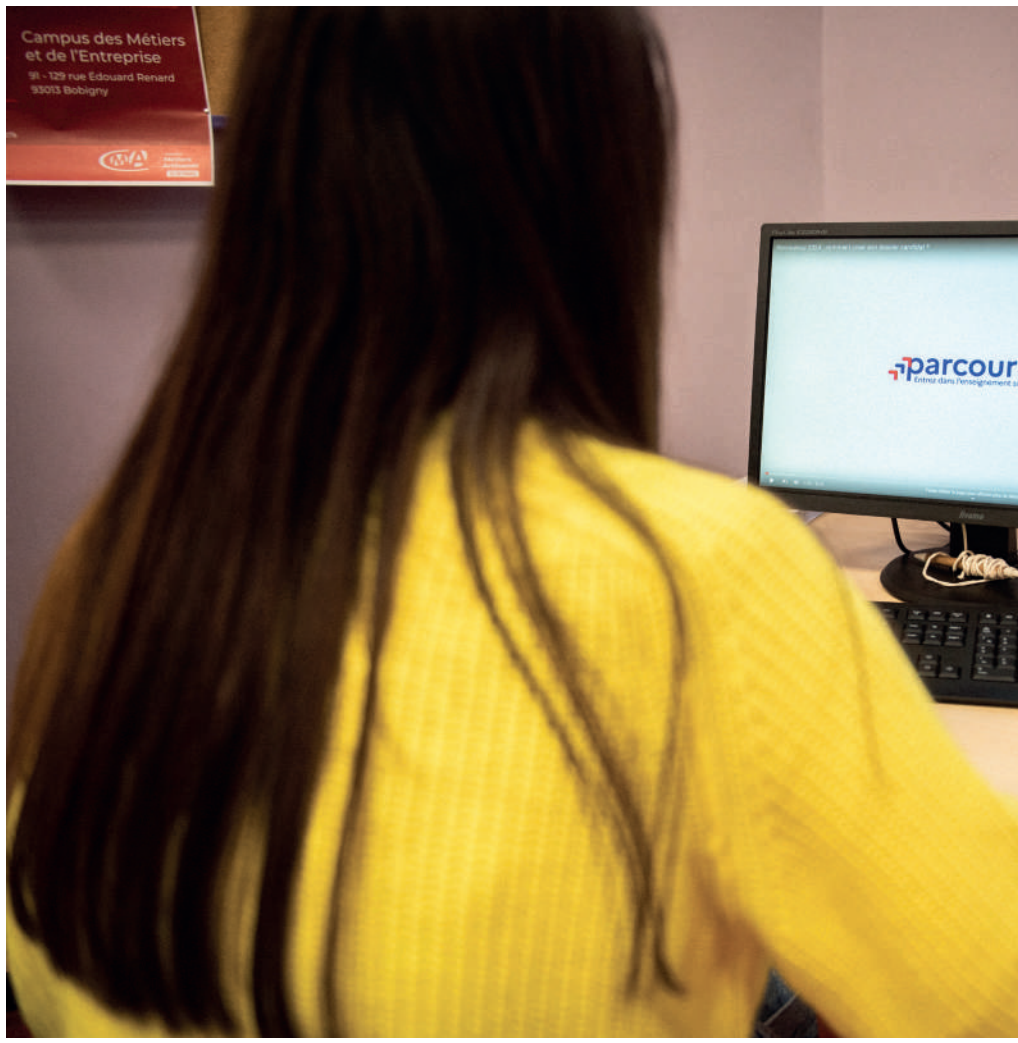

La plateforme en ligne Parcoursup permet de s'informer sur les formations et d'y postuler.

Parcoursup, la plateforme de préinscription en première année de l'enseignement supérieur, continue à être fortement critiquée par les syndicats étudiants comme contribuant aux inégalités scolaires. Reste que, par ailleurs, beaucoup de jeunes l'utilisent mal pour s'informer sur les formations. Voici par conséquent des conseils pour mieux vous y retrouver. Le plus important demeure de respecter les dates de validation : en cas de réponse positive à l'un de vos vœux, il vous faut être réactif et vous y inscrire, sans quoi le vœu disparaît. Vous disposez de dix vœux, avec des « sous-vœux » pour tel ou tel établissement. Il est important que les vœux exprimés correspondent à une vraie envie d'y étudier. Si vous n'obtenez que des réponses négatives à vos vœux, vous pouvez demander à trouver une solution : cela peut être une année de rattrapage, de révision dans certaines matières, en attendant mieux l'année suivante. Or si vous refusez un vœu, vous n'avez pas droit à cette solution. Il ne faut donc pas remplir pour remplir !

Il y a toujours une solution

En même temps que les vœux, complétez votre dossier en ligne en fonction des prérequis de chaque établissement. Pour les bulletins scolaires, ce sont les écoles qui les remplissent. Vérifiez bien qu'il n'y ait pas d'erreurs ! La lettre de motivation est, elle, à personnaliser selon la formation. Il vous est conseillé d'y indiquer vos compétences, pourquoi vous choisissez cette formation, si vous avez participé à des portes ouvertes, vos activités associatives, sportives et musicales, etc.

À noter que si tous les établissements publics doivent recevoir les vœux, certains du privé comportent des procédures d'admission hors Parcoursup. Pour ces derniers, une démarche individuelle est donc nécessaire, notamment si, en septembre, vous n'avez pas de résultat favorable *via* Parcoursup ou si ces établissements privés organisent une rentrée en décalé, par exemple en janvier. Dans toutes ces étapes, le PIJ peut vous accompagner.

Faute de réponse positive à vos vœux initiaux, Parcoursup prévoit une phase complémentaire avec de nouveaux vœux. En cas de réponse à nouveau négative se tient une « commission d'accès à l'enseignement supérieur ». Pour certaines formations, des places ont pu se libérer à la rentrée. Par exemple, certains BTS n'ont pas de liste d'attente et peuvent prendre d'autres jeunes. Un service civique est aussi possible pour ne pas subir une année blanche. Dans toutes ces démarches, le PIJ propose un dispositif d'accompagnement intitulé « SOS rentrée ». ● **Nicolas Liébault**

FAITES-VOUS ACCOMPAGNER !

Point information jeunesse (PIJ) : 59, rue du Général-Schramm à La Courneuve

Horaires d'ouverture :

- **lundi, mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h**
- **jeudi : 14h à 18h**
- **vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h30.**
- **fermé le mardi toute la journée et le jeudi matin.**

Sans rendez-vous. Contact : 06 84 02 49 30 ou pij@lacourneuve.fr

Le calendrier Parcoursup en pratique

• **Tout au long du deuxième semestre 2024 :** vous pouvez poursuivre votre réflexion et participer aux journées portes ouvertes des formations qui vous intéressent et aux salons d'orientation pour échanger avec des enseignant-e-s et des étudiant-e-s ambassadeurs. Si vous êtes lycéen, vous pouvez participer à la deuxième Semaine de l'orientation dans votre lycée. Consultez Parcoursup.fr sur le déroulement, les formations disponibles (23 000 formations sont proposées). Vous pouvez aussi les consulter sur : avenirs.onisep.fr

• **Jusqu'au jeudi 14 mars 2024 :** vous vous inscrivez sur Parcoursup pour créer votre dossier candidat-e. Vous formulez alors vos vœux.

• **Février et mars 2024 :** si vous êtes lycéen, chaque vœu que vous formulez fait l'objet d'une « fiche avenir » comprenant les appréciations de vos professeur-e-s et l'avis du/de la chef-fe d'établissement dans le cadre du deuxième conseil de classe.

• **Mercredi 3 avril :** c'est le dernier jour pour finaliser votre dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de vos vœux.

rieur, c'est pour vous !

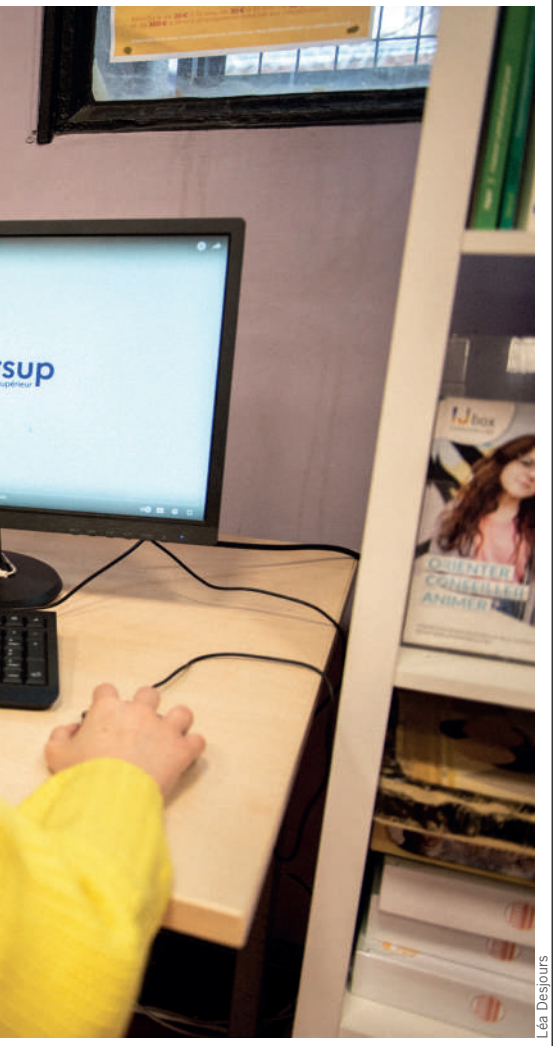

Léa Desjours

Nadia Chahboune, adjointe au maire déléguée aux droits de la jeunesse et à la reconquête de l'emploi

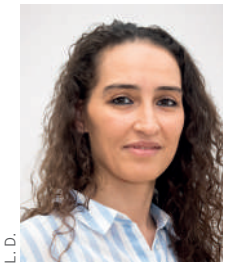

L. D.

« Parcoursup ne fait pas d'orientation, Parcoursup fait du tri ! Nous le constatons au travers des dispositifs jeunesse comme "SOS rentrée", le Contrat d'engagement jeune (CEJ) ou le Contrat courneuvien de réussite (CCR), la plateforme ne fait qu'accentuer les inégalités. Alors que l'accès aux études supérieures était garanti, à présent l'orientation est décidée par un algorithme dont le fonctionnement obscur génère une sélection très souvent liée à la classe sociale. Le message envoyé ici à nos étudiant-e-s est que leur réussite a moins de valeur. Parcoursup accentue les inégalités lorsque nos étudiant-e-s sont contraints d'aller vers des établissements payants ou à l'étranger, faute de place dans le public. Il y a urgence ! Il nous faut des politiques nationales fortes qui rendent l'enseignement supérieur réellement accessible à tou-te-s. »

Le PIJ s'invite dans les lycées

La semaine du 5 au 9 février, le Point information jeunesse est intervenu dans les établissements scolaires pour présenter ses dispositifs devant les élèves de cinq classes de terminale. Le mardi 6 février, ce fut le cas au lycée Jacques-Brel où Amar Slimi et Anziza Mzé, conseiller-ère-s information jeunesse au PIJ, ont pu échanger avec une classe de terminale STMG (sciences et technologies du management et de la gestion). Intervenant, Lotfi Bibi Triki, élève en deuxième année d'ingénieur, a souligné que *« le supérieur ça n'est pas si dur, c'est dans la continuité du lycée »*. À la question de savoir ce qu'ils voulaient suivre comme formation l'an prochain, un grand silence s'est d'abord fait dans la salle. Mais quand les intervenant-e-s l'ont posée directement à chacun-e, l'une a évoqué la vente, l'autre le social, un troisième le management, etc. Amar Slimi a souligné l'intérêt de l'alternance qui *« permet de se faire une expérience »*. Dans un deuxième temps, Alexandra Thabet, de l'association Jexplore, a proposé aux jeunes de se munir d'un casque de réalité virtuelle pour découvrir les métiers et les formations propres au numérique. Chacun-e a ainsi pu naviguer dans l'univers de « Mélanie, developer web » et de « Florian, designer UX/UI », tout en répondant à des quiz sur la place des femmes dans ce domaine réputé masculin. Les élèves ont pu ainsi connaître le niveau de salaire, les formations nécessaires, les qualités requises et les possibilités d'évolution dans ces professions. La séance s'est terminée par une consultation, toujours virtuelle, d'un catalogue de fiches métier. ● **N. L.**

Léa Desjours

Avec l'association Jexplore, on découvre les métiers du numérique en réalité virtuelle.

LES CONSEILS D'ANZIZA MZÉ, DU POINT INFORMATION JEUNESSE

« Tu ne sais pas encore ce que tu veux faire ? Pas de panique ! En termes d'orientation, tu as le droit d'essayer une voie, de changer d'avis, d'essayer autre chose. Il n'existe pas de parcours idéal ! Tout dépend de toi, et de ta détermination. Trois conseils qui pourront t'aider. D'abord, apprendre à te connaître. Cette introspection te permettra de trouver une formation qui te plaît réellement. Ensuite, t'informer sur les différents cursus. Sois curieux car les possibilités sont énormes ! D'ailleurs, il y a pleins de forums et journées portes ouvertes en ce moment ! Sans oublier les suggestions de tes professeur-e-s, des conseiller-ère-s d'orientation ou de celles et ceux du PIJ. Enfin, être ambitieux : n'aie pas peur de voir haut et loin, d'ouvrir le champ des possibles ! Ne te limite pas : n'hésite pas à aller voir des métiers et études qui te font rêver. Un dernier conseil pour la route : fais vraiment attention aux dates butoirs pour la validation Parcoursup et Mon master, ou l'inscription aux formations. Bon courage ! »

Programme

Un mois pour vous orienter

En février, le PIJ met en œuvre le Mois de l'orientation. Ses objectifs : vous permettre de découvrir un panel de métiers avec curiosité et intérêt ; vous sensibiliser, vous et vos familles, aux enjeux liés à l'orientation et aux différents parcours (emploi, diplôme, calendrier, alternance…) ; vous aider dans votre réflexion sur l'orientation ; vous accompagner et former aux démarches liées à l'emploi et à l'orientation (Parcoursup, Mission locale, France Travail, etc.).

- **Semaine du 5 au 9 février :** intervention du PIJ dans les établissements scolaires pour présenter ses dispositifs et échanger sur l'orientation avec l'intervention d'un-e jeune étudiant-e courneuvien *(lire ci-contre).*
- **Vendredi 16 février, de 10h à 17h :** ateliers Jexplore proposés par la médiathèque Aimé-Césaire, ouverts à tou-te-s.
- **et de 16h30 à 19h30 :** au PIJ, stands d'information sur les thèmes de l'orientation (alternance, service civique, etc.) et débat avec le témoignage de jeunes aux parcours variés.
- **Mercredi 28 février, de 18h à 20h :** table ronde à la Maison de la citoyenneté James-Marson sur le thème de Parcoursup, avec une présentation de la plateforme et des échanges.
- **Février 2024 :** accompagnement personnalisé par le PIJ sur l'orientation, pour vous informer et vous accompagner dans vos questionnements sur votre avenir (après la troisième, le bac, pour une réorientation ou une insertion).

L. D.

Loi immigration

Un soulagement qui n'en est pas un

Si des dispositions de la loi immigration ont été censurées par le Conseil constitutionnel, elle demeure toutefois l'une des lois sur l'immigration les plus dures de la Ve République.

Elle a soulevé l'indignation et fait sortir des milliers de personnes dans la rue. Le 21 janvier, le Conseil constitutionnel censurait plus du tiers des articles de la loi immigration. Souvenez-vous. Après dix-huit mois de revirements, le Parlement l'approuvait, le 19 décembre, grâce aux voix de la droite et de l'extrême droite. Pour trouver une majorité, le ministre de l'Intérieur n'avait eu de cesse de multiplier les mains tendues aux Républicains et au Rassemblement national.

L'irréparable a été commis

Une loi jugée *« contraire aux valeurs de la République »*, s'indignaient les signataires d'un appel au rassemblement devant la mairie (dont le maire de La Courneuve) le 26 décembre. Gilles Poux avait alors appelé à la désobéissance civile, à l'instar de nombreux élu-e-s de gauche et trente-deux conseils départementaux qui refusaient d'appliquer les nouvelles conditions fixées sur le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie. Le 21 janvier, trente-sept articles sur les quatre-vingt-six de loi Darmanin ont donc été censurés, totalement ou partiellement. Les plus dures mesures ont été retoquées, comme l'instauration d'une « préférence nationale » pour les prestations sociales et la restriction du droit du sol, le durcissement des règles du regroupement familial, la déchéance de nationalité, le délit de séjour irrégulier, le versement d'une caution pour les étranger-ère-s souhaitant étudier en France, ou encore l'instauration de quotas migratoires fixés chaque année par le Parlement. En résumé, une grande partie de ce que l'extrême droite prévoit dans son programme. La reprise des autres mesures par le gouvernement laissera des traces indélébiles. *« L'irréparable a été commis »*, dénoncent les député-e-s communistes pour qui le gouvernement a accepté de livrer une *« victoire idéologique »* majeure à l'extrême droite. Et ce, dans l'espoir tactique de voir les mesures les plus controversées retoquées par le Conseil constitutionnel, comme ça a été le cas. D'ailleurs, l'exécutif s'est empressé de revendiquer une victoire, la loi finalement promulguée ressemblant à celle voulue par le ministre de l'Intérieur. En ce sens, Emmanuel Macron a sciemment piétiné les principes de la procédure législative et de notre Constitution, s'indignent de nombreux parlementaires. Les Sages ont retoqué la loi initiale car ils.elles ont estimé que les mesures censurées constituaient des « cavaliers législatifs » sans rapport réel avec une réforme. Ils.elles se sont ainsi prononcés uniquement sur la forme. Il aurait pourtant été possible pour elles.eux de faire jurisprudence, l'idée de « préférence nationale » étant jugée par beaucoup de juristes comme contraire aux principes fondamentaux de la Ve République. Et il ne faut pas oublier que les mesures non censurées contiennent une série d'articles qui vont compliquer encore plus la vie des immigré-e-s. La Cimade, association d'aide aux étranger-ère-s, parle d'un « soulagement en trompe-l'œil » et rappelle que cette loi, même retoquée partiellement, reste l'une des plus répressives depuis 1945. ● **Nadège Dubessay**

Léa Desjours

Les opposant-e-s à la loi sur l'immigration se sont retrouvés le dimanche 21 janvier, place du Trocadéro.

131 000

C'est le nombre de demandes d'asile déposées en France en 2022, loin derrière l'Allemagne (244 000)

Ce qui demeure dans la loi

- Les demandeur-se-s d'asile déboutés qui feront appel devant la CNDA, Cour nationale du droit d'asile (25 % des dossiers repêchés) n'auront plus qu'un seul juge pour les entendre, au lieu de trois auparavant.
- Le Conseil a validé les dispositions pour faciliter les expulsions et les obligations de quitter le territoire français (OQTF). Elles font notamment sauter les protections dont bénéficient certaines catégories d'étranger-ère-s, comme celles et ceux arrivés en France avant l'âge de 13 ans. Le maintien de cet article a été très vite critiqué par des acteurs de la protection de l'enfance.
- La Cimade souligne que *« l'arbitraire préfectoral est encore renforcé : refoulement aux frontières, délivrance systématique des OQTF et IRTF (interdiction de retour sur le territoire français) et allongement de leur durée, limitation du droit au travail… »*
- La nécessité de s'engager à respecter *« les principes de la République »*, comme la liberté d'expression et de conscience ou l'égalité entre les femmes et les hommes, pour pouvoir obtenir un titre de séjour, a été validée.
- L'article sur les régulations de travailleur-euse-s sans-papiers dans les métiers en tension perdure dans le texte. Ce sera au bon vouloir des préfet-e-s, avec un titre de séjour d'un an délivré au cas par cas, à condition d'avoir résidé en France durant au moins trois ans et exercé une activité salariée durant au moins douze mois sur les vingt-quatre derniers mois. Une « expérimentation » qui ne s'appliquera que jusqu'à la fin 2026.

Santé

La parole aux aidants et aux aidantes

La Ville remet en place le Café des aidant-e-s tous les premiers vendredis du mois. Ce dispositif permet d'échanger des informations, des difficultés, des conseils en présence de professionnelles à l'écoute.

Farid Mahiedine

F. M.

F. M.

Vendredi 2 février après-midi, à la Maison de la citoyenneté James-Marson, a eu lieu le premier Café des aidant-e-s de l'année. Très vite, une question émerge : qu'est-ce qu'un-e aidant-e ? Cela peut être une personne s'occupant d'un-e malade, d'un-e enfant ou un-e adulte handicapé, d'une personne en perte de mobilité, d'un-e parent-e vieillissant…

Pour cette reprise, Rabia est venue avec sa sœur. Elles accompagnent au quotidien leur père malade. Djemel aide son fils Merzouk, adulte handicapé. Evelyne a la charge de son fils diabétique insulino-dépendant. Certain-e-s prennent soin d'enfants autistes, handicapés moteur et mentaux. Tou-te-s sont venus pour savoir si d'autres vivent la même chose qu'elles/eux, pour connaître les aides possibles, rencontrer des partenaires ou simplement parler. *« Il y a parfois une réelle angoisse pour ces gens. Ils peuvent avoir l'impression que s'ils se posent cinq minutes, le château de cartes va s'écrouler »*, note Agnès Brunot de Rouvre, psychologue du centre municipal de santé.

France Nicolosi, chargée de mission Handicap depuis septembre 2023, animatrice du Café aux côtés d'Agnès, est bien décidée à faire de ce temps d'échanges et de rencontres un rendez-vous régulier et surtout utile ! *« Certains aidants peuvent être dépassés par leur situation. Ils mettent alors leur santé en danger. Dans un premier temps, l'objectif de ce rendez-vous mensuel est de faire sortir les gens de chez eux pour qu'ils puissent souffler, profiter d'un moment de répit, trouver une oreille attentive. Être aidant n'est pas un choix, ce n'est pas anodin et c'est tous les jours. »*

Rendez-vous le 1er mars à 13h30 pour le prochain Café. Les thématiques : « Aider sans s'épuiser » et l'accès aux droits des personnes handicapées. Les séances suivantes auront lieu les 5 avril, 3 mai et 14 juin. ● **Isabelle Meurisse**

ILS/ELLES ONT DIT…

Myriam, 41 ans

L. D.

« Je m'occupe de mon père malade depuis trois ans maintenant. Je ne suis pas toute seule. Je le fais avec ma mère, mon frère et mes sœurs. On le lave, on l'habille, on le fait manger. On lui donne le moral et de l'amour. Il faut aussi l'emmener à l'hôpital pour les séances de kiné. Moi, ça ne me dérange pas de faire ça, c'est mon père ! C'est normal. Mais j'ai un petit salaire, pas beaucoup de soutien. Mon père n'a pas d'aide financière. Je suis parfois fatiguée dans ma tête. Je m'angoisse beaucoup. »

Djemel, 56 ans

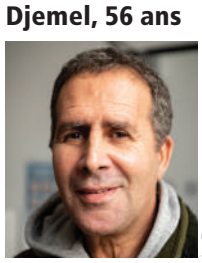
L. D.

« J'ai un fils adulte en situation de handicap psychique. C'est un travail à plein temps. Il ne sait ni lire, ni écrire. Il va les lundi, mardi et mercredi au centre d'accueil de jour de Dugny. Ça l'aide. De notre côté, on monte une association, Les amis que GEM. L'objectif est d'avoir une structure qui proposerait des activités pour les adultes handicapés. Nous, on soufflerait et eux pourraient aussi s'épanouir avec d'autres personnes. »

LES LIEUX RESSOURCES

- **Maison départementale des personnes handicapées** (MDPH) de la Seine-Saint-Denis : accueil, information, accompagnement, conseil aux personnes en situation de handicap et à leur famille. **Tél. : 01 43 93 86 86. Mail : mdphenligne.cnsa.fr**
- **Ma Boussole aidants :** service digital gratuit qui centralise les informations et les aides disponibles à proximité des aidant-e-s et de leurs proches. **Accueil le 4e jeudi de chaque mois, de 9h30 à 12h (sans rendez-vous), à la MDPH : 7-11, rue Erik-Satie, à Bobigny. www.maboussoleaidants.fr**
- **Communauté 360 :** numéro vert d'appui aux personnes handicapées et aux aidant-e-s en cas de crise. **Tél. : 0800 360 360.**
- **Compagnie des aidants :** plateforme téléphonique d'information, d'entraide et formations en ligne. On y trouve également un annuaire des aidant-e-s pour échanger et s'entraider. **Tél. : 08 05 38 14 14. lacompagniedesaidants.org**
- **Association Fazia et Hakima femmes handicapées :** informations sur les dispositifs financiers, techniques… **Tél. : 07 81 18 60 30. Mail : femmeshandicapees.fh@gmail.com**
- **Association 3APPA :** accompagnement pour les parents d'enfants autistes. **Tél. : 06 83 11 34 69. Mail : 3appa1989@gma.com**
- **Une étincelle d'espoir pour Soan :** soutien, information et accompagnement des familles confrontées au handicap. **Mail : etincelledespoirpoursoan@gmail.com**

Nouveau *Regards* : vous avez la parole !

Léa Desjours

Depuis des années, *Regards* vous informe sur l'agenda, l'actualité et les projets de notre ville. Il convient de réinterroger ce support pour savoir en quoi il vous est utile, s'il vous permet de bien connaître les politiques de la collectivité, s'il remplit ses missions pédagogiques et émancipatrices. Nous vous proposons de remplir, puis de nous retourner, un questionnaire sur votre avis et vos attentes concernant *Regards*, en vue de la réalisation d'une nouvelle formule de votre journal.

QUOI ?

Retrouvez ce questionnaire
dans le **n° 613** de *Regards* publié le jeudi 25 janvier
(pages 8 et 9)

En ligne sur la plateforme suivante

Ou sur https://questios.fr/985942

QUAND ?

À remplir d'ici le vendredi 23 février 2024

OÙ ?

Pour la version papier, vous pouvez déposer votre questionnaire :

au **pôle administratif Mécano,**
3, mail de l'Égalité

à la **Maison de la citoyenneté James-Marson,**
33, avenue Gabriel-Péri

à l'**hôtel de ville de La Courneuve,**
avenue de la République.

Micro-Folie

Un espace ouvert à toutes les créations

Depuis un an, la Micro-Folie, qui propose un foisonnement d'activités pour les jeunes sur leur temps périscolaire, s'est installée au collège Jean-Vilar. Le mercredi 31 janvier, se tenait un atelier de création d'affiches autour des thèmes du corps et des Jeux olympiques.

Léa Desjours

L. D.

Meye

Affiche, peinture, danse, musique… toute une combinaison d'activités artistiques les 31 janvier et 3 février.

Les affiches officielles des différentes éditions des Jeux olympiques défilent, projetées par le vidéoprojecteur de la salle polyvalente du collège Jean-Vilar. Quand la célèbre statue de la Grèce antique du « discobole », qui représente un lanceur de disque, apparaît, la quinzaine d'enfants assis entre les rideaux de feutre rouge de la scène se lèvent et imitent la pose.

Yamile Villamil Rojas, artiste plasticienne d'origine colombienne, anime l'atelier du jour. Avec passion, elle rappelle brièvement l'histoire des olympiades et ses valeurs antiques : « Paix, tolérance et égalité ». Une fois la présentation terminée, ce sont aux enfants du centre de loisirs Joliot-Curie de jouer. Aujourd'hui, sous la supervision de Yamile, ils vont créer leur affiche olympique en apprenant la sérigraphie. Libre à eux de choisir le lieu et la date de l'événement. Alors, sur les dessins colorés aux feutres des artistes en herbe, qui ont tous entre 7 et 8 ans, les JOP voyagent au Maroc, aux Comores, au Portugal ou au Brésil.

L'atelier de ce mercredi 31 janvier rentre dans le cycle de trois séances : « Affiche-Corps JOP ! » La semaine précédente, les enfants ont appris le procédé du transfert d'image, en customisant des tote-bags avec des dessins ou photos évoquant le sport.

Yamile anime régulièrement des ateliers de pratique collaboratifs et de création d'art, liés au corps, au territoire et à l'identité. *« C'est très intéressant la question des Jeux olympiques à travers l'histoire, leur évolution, leur politique »*, se réjouit-elle.

Un « fab lab » en accès libre

Pendant l'atelier, deux adolescentes du collège Jean-Vilar observent d'un œil bienveillant et donnent un coup de main à Yamile quand elle en a besoin. *« On est les premières à être venues à la Micro-Folie avec une de nos amies ! »* se félicitent Jenna et Koudjedji. Depuis, les deux élèves de cinquième sont présentes presque tous les mercredis et samedis. *« On fait du flocage, de la réalité virtuelle, du hip-hop, même des karaokés des fois ! »* énumère Jenna en montrant fièrement un tote-bag qu'elle vient juste de floquer.

Avec ce projet coordonné par le Parc de la Villette, la Micro-Folie a posé ses valises dans le collège de La Courneuve sous l'impulsion du département de la Seine-Saint-Denis. L'initiative s'apprête à souffler sa première bougie début mars. Dans son « fab lab », un atelier en accès libre sur les temps périscolaires, les jeunes ont accès à un musée numérique auquel collaborent douze établissements culturels tels que le Centre Pompidou ou le Musée du Louvre. De nombreux ateliers et événements y sont organisés tous les mois et permettent aux jeunes du collège et des alentours de venir expérimenter des outils de fabrication numérique, des robots éducatifs ou un espace réalité virtuelle. ● **Névil Gagnepain**

Transcrire une œuvre picturale… en danse et en musique

Le samedi 3 février, au collège Jean-Vilar, une dizaine de jeunes, âgés entre 8 et 13 ans, assistent, intrigués et captivés, à une représentation. Un violoncelliste et deux danseuses transcrivent en musique trois œuvres picturales de Fernand Léger, Claude Monet et Jackson Pollock sélectionnées dans le musée numérique de la Micro-Folie et projetées au mur. Entre les trois scènes d'une quinzaine de minutes chacune, Laurane Regazzacci, qui anime les ateliers cette semaine, prend le temps d'échanger avec les enfants sur ce qu'ils et elles viennent de voir. Rien n'échappe aux yeux attentifs du jeune public qui décèle avec succès les messages cachés dans les représentations de ces trois œuvres célèbres et très différentes. Mauro Basilio au violoncelle, Scarlette et Nawel Oulad à la danse font partie de la compagnie NAO qui offre des représentations depuis trois ans un peu partout dans les Micro-Folies du territoire français. Des spectacles créés sur mesure pour ces espaces. *« On est en train de créer un cabaret dada participatif où les spectateurs pourront choisir parmi vingt-cinq œuvres sélectionnées dans le musée numérique »*, explique Nawel Oulad, qui est également chorégraphe et directrice artistique de la compagnie. Un nouveau spectacle à découvrir à La Courneuve début mars ! ● **N. G.**

La Micro-Folie souffle sa première bougie

Le samedi 2 mars, la Micro-Folie de La Courneuve fêtera son premier anniversaire. À partir de 10h et tout au long de la journée, venez en famille participer à des ateliers numériques et créatifs ou encore à des défilés de mode organisés gratuitement pour les petit-e-s et les grand-e-s.

Vaccination contre la grippe saisonnière : rappel

Léa Desjours

La campagne de vaccination 2023-2024 contre la grippe saisonnière est prolongée jusqu'au 29 février 2024 du fait de la circulation élevée des virus. La grippe touche chaque hiver entre 2 et 6 millions de personnes, plus particulièrement les personnes fragiles, et est responsable d'hospitalisations, voire de décès. Rappelons donc que les personnes éligibles à la vaccination contre la grippe sont les personnes âgées de 65 ans et plus ; les personnes de moins de 65 ans, y compris les enfants dès l'âge de 6 mois, souffrant de certaines maladies chroniques ; les femmes enceintes ; les personnes souffrant d'obésité (IMC égal ou supérieur à 40) ; les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou dans un établissement médico-social d'hébergement. Le vaccin antigrippal est entièrement remboursé par l'Assurance maladie pour les personnes à risque, pour les patient-e-s ayant une affection de longue durée (ALD) pour lesquelles le vaccin est recommandé ou au titre de l'assurance maternité. Votre médecin, votre sage-femme ou votre pharmacien-ne pourront vous délivrer un bon de prise en charge. Vous pouvez acheter votre vaccin à la pharmacie sans prescription médicale et vous faire vacciner par le-a professionnel-le de santé de votre choix. ●

Pour en savoir plus : https://qrco.de/beISF4

Baisse du taux du livret d'épargne populaire à 5 %

Le livret d'épargne populaire (LEP) est destiné aux foyers dont les revenus ne dépassent pas un plafond révisé annuellement. Son taux est revu deux fois par an. À partir du 1er février et jusqu'au 31 juillet 2024, il est fixé à 5 %. Il était de 6 % précédemment. Le taux du livret A est maintenu quant à lui à 3 %. Le LEP est réservé aux foyers fiscalement domiciliés en France. Un seul livret peut être détenu par personne éligible, deux par foyer fiscal : les époux-ses ou pacsé-e-s doivent présenter un livret de famille ou une attestation du Pacs. Pour pouvoir ouvrir un LEP, un-e enfant doit être majeur et non rattaché au foyer fiscal de ses parents. Le montant minimum de versement pour l'ouvrir est de 30 euros à l'ouverture et de 10 euros par la suite. Son plafond est fixé à 10 000 euros. Il est exonéré d'impôts et ses fonds sont disponibles à tout moment. ●

Consultez le barème sur : https://qrco.de/beISNQ

Stage des lycéen-ne-s de la voie professionnelle

L'employeur-se peut, sous certaines conditions, verser aux élèves ou aux étudiant-e-s faisant un stage en entreprise une compensation financière appelée « gratification minimale ». Son montant minimal a été réévalué au 1er janvier 2024 et passe de 4,05 euros de l'heure à 4,35 euros par heure de présence active. En février 2024, les lycéen-ne-s de la voie professionnelle recevront leur premier versement d'allocation pour la période travaillée allant de septembre à décembre 2023. Elle est versée à la fin de chaque mois. Dans tous les cas, la gratification doit être indiquée dans la convention de stage et dans l'attestation remise à la fin par l'entreprise. La gratification minimale obligatoire concerne les stages dont la durée est supérieure à deux mois, consécutifs ou non, au sein du même organisme et au cours de la même année scolaire ou universitaire.
Il est possible de cumuler cette gratification avec une bourse étudiante si le stage est obligatoire et intégré dans le cursus.
Depuis la rentrée scolaire 2023, une autre allocation est prévue auprès des lycéen-ne-s en filière professionnelle, cumulative avec cette gratification. Décidée par le responsable de la formation, elle s'adresse notamment aux lycéen-ne-s préparant un CAP, baccalauréat professionnel, mention complémentaire, brevet des métiers d'art. Elle se monte de 50 euros à 100 euros par semaine selon les cas. ●

Vacances scolaires et jours fériés (zone C)

Vacances d'hiver : 10 au 25 février
Lundi de Pâques : 1er avril
Vacances de printemps : 6 au 21 avril
Fête du travail : 1er mai
Victoire 1945 : 8 mai
Ascension : 9 mai
Pas classe pour les élèves : 10 et 11 mai
Pentecôte : 20 mai
Vacances d'été : 6 juillet au 1er septembre
Fête nationale : 14 juillet
Assomption : 15 août
Vacances de la Toussaint : 14 octobre au 3 novembre
Toussaint : 1er novembre
Armistice 1918 : 11 novembre
Vacances de Noël : 21 décembre au 5 janvier

Bureau de poste La Courneuve Ouest : fermeture provisoire

Le bureau de poste La Courneuve Ouest, situé 23, avenue du Général-Leclerc, subit depuis le jeudi 1er février un dégât des eaux qui a contraint La Poste à sa fermeture provisoire. Cela s'ajoute aux deux précédents dégâts des eaux en octobre et novembre derniers. Aucune date de réouverture n'est fixée pour le moment. Pour les usager-ère-s, l'ensemble des opérations postales (courriers et colis) restent possibles au bureau principal, situé 54, avenue Gabriel-Péri. Des affiches ont été apposées au niveau du bureau de La Tour pour les informer. ●

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE
JANVIER
- **12** Talya Bikundu
- **13** Assiya Boulaouz

MARIAGE
- David Goulay et Malika Naïri
- Sammy Delgado et Elodie Andrade

DÉCÈS
- Maria Mafuta
- Arshia Barua
- Omar BelakmalaT
- Allégrine Cacoub ép Fisher
- Aroulanga Martin

NUMÉROS UTILES

PHARMACIES DE GARDE
- consulter monpharmacien-idf.fr

URGENCES
POMPIERS : 18 • POLICE-SECOURS : 17 • SAMU : 15

COMMISSARIAT DE POLICE
- Place du Pommier-de-Bois

Tél. : 01 43 11 77 30

MÉDECINS DE GARDE
- Urgences 93

Tél. : 01 48 32 15 15

CENTRE ANTI-POISON
- Hôpital Fernand-Widal - 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris

Tél. : 01 40 05 48 48

COLLECTE DES DÉCHETS
Tél. : 0 800 074 904
(gratuit depuis un fixe).

ACCOMPAGNEMENT ET TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES
Tél. : 01 71 89 66 15. Les mardis et vendredis.

MAIRIE
Tél. : 01 49 92 60 00

PÔLE ADMINISTRATIF MÉCANO
- 1 mail de l'Égalité / 58 avenue Gabriel-Péri

Tél. : 01 49 92 60 00

PLAINE COMMUNE
- 21, av. Jules-Rimet, 93218 Saint-Denis.

Tél. : 01 55 93 55 55

PERMANENCES DES ÉLU-E-S
- M. le maire, **Gilles Poux**, reçoit sur rendez-vous. Pour obtenir une entrevue, vous pouvez lui adresser un courrier à l'hôtel de ville ou lui écrire à l'adresse suivante : maire@lacourneuve.fr

Pour obtenir un rendez-vous avec les élu-e-s, un formulaire est à remplir à l'accueil de la mairie.
- Mme la députée, **Soumya Bourouaha,** reçoit sur rendez-vous. **Tél. : 01 42 35 71 97**
- M. le président du Conseil départemental, **Stéphane Troussel** reçoit chaque mercredi de 14h à 17h. Pour prendre rendez-vous, écrivez à l'adresse suivante : stephane.troussel@lacourneuve.fr

PERMANENCES DES ÉLU-E-S SANS RENDEZ-VOUS
Les permanences des élu-e-s se tiennent tous les mercredis et jeudis sans rendez-vous (sauf période scolaire) de 16h à 18h. L'accueil des usager-ère-s a lieu à l'hôtel de ville de 15h30 à 16h pour être pris en permanence le même jour.

PERMANENCES DE L'ADIL
Permanences d'information/conseil auprès des propriétaires et des locataires des logements privés (copropriété, contrat de location, charges impayées…). Consultation gratuite. Les rendez-vous se font désormais auprès de la Maison de la justice et du droit, 2, avenue de la République.

Tél. : 01 49 92 62 05

8 ET 9 FÉVRIER

CONVIVIALITÉ BANQUET DES SENIORS

Pour les personnes inscrites, n'oubliez pas le repas annuel proposé par la municipalité en direction des retraité-e-s courneuviens.
Gymnase Antonin-Magne.

SUR INSCRIPTION

9 FÉVRIER

SPECTACLE *MOVE ON OVER…*

Jeanne Bodelet

Au croisement du théâtre documentaire et des arts plastiques, ce spectacle intitulé *Move on over or we'll move on over you* nous plonge au cœur d'un atelier de sérigraphie où va se construire le mouvement des Black Panthers : comment, par quelles images, quels mots et quels messages peut surgir un soulèvement ?
Centre culturel Jean-Houdremont, à 19h.

10 FÉVRIER

PROJECTION *ON EST FAIT POUR S'ENTENDRE*

Dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées et du cycle Ciné-santé, projection du film *On est fait pour s'entendre*, de Pascal Elbé, avec des sous-titrages pour les sourd-e-s et malentendant-e-s, suivi d'un débat sur le handicap invisible. Un médecin du CMS et des professionnel-le-s du centre médico-social Simone-Delthil de Saint-Denis (accompagnant les enfants malentendants de l'école Louise-Michel) seront présents.
Cinéma L'Étoile, à 14h. Tarif: 3 €.

10 ET 24 FÉVRIER

PERMANENCE ACCÈS AUX DROITS

L'Amicale des 4000-Sud propose un accompagnement gratuit en cas de difficultés dans vos démarches administratives et juridiques.
15, mail Maurice-de-Fontenay, de 10h à 13h, 5e étage, porte 2.

SANS INSCRIPTION

10, 14, 17, 21, 24, 28 FÉVRIER

VISITE VILLAGE DES ATHLÈTES

Cette balade urbaine autour du Village des athlètes vous permettra de suivre l'évolution de ce chantier de 51 hectares mené dans un temps record et piloté par la Solideo ! Vous découvrirez un projet urbain créé pour recevoir les athlètes en 2024 et accueillir de nouveaux habitant-e-s en 2025. Des visites sont prévues jusqu'au 28 février.
Balade proposée par l'Office de Tourisme de Plaine Commune Grand Paris. Informations : 01 55 87 08 70 ou infos@plainecommunetourisme.com. Gratuit.

DU 10 AU 24 FÉVRIER

PROGRAMME LES VACANCES À LA MICRO-FOLIE

- le 10/02 de 15h à 16h15 : projection de *La Vraie Histoire de H.I.P H.O.P.*

TOUT PUBLIC, À PARTIR DE 9 ANS

- du 14/02 au 17/02 de 14h à 16h : stage hip-hop. Venez danser lors de quatre ateliers gratuits de hip-hop animés par la compagnie Elolonguè !

À PARTIR DE 9 ANS

- les 21, 22, 23, 24/02 de 14h à 16h et le 28/02 de 15h30 à 17h30 : couture, broderie, customisation pour participer au défilé final spécial Jeux olympiques et paralympiques ! À PARTIR DE 11 ANS

Ateliers gratuits, places limitées sur inscription au 06 29 40 94 98 ou à microfoliejeanvilar@seinesaintdenis.fr

LIRE PAGE 13

12 FÉVRIER

SENIORS ATELIERS MULTIMÉDIAS

Réunion de présentation des cours multimédias. Ces cours sont ouverts à tous-te-s dans la limite des places disponibles et s'étaleront sur une dizaine de séances. Les dates seront définies lors de la réunion. Les inscriptions auront lieu au même moment.
Maison Marcel-Paul, à 10h30.

DU 12 AU 16 FÉVRIER

ACTIVITÉ SPORT 100 % INCLUSIF

L'association Gym Forme Force (GFF) propose une semaine de sport ouverte à tou-te-s. Au programme : step, renforcement musculaire, jeux ludiques, équilibre, fitness…
Gymnase Jean-Guimier. Les moins de 16 ans doivent être accompagnés. 2 € par jour. Plus d'informations : 06 59 75 66 71.

À PARTIR DE 10 ANS

DU 12 AU 23 FÉVRIER

PROGRAMME STAGES SPORTIFS

Léa Desjours

Le service des Sports a concocté un programme sport pour les enfants à partir de 10 ans.
– du 12 au 15/02 de 10h à 12h : jeux de raquettes et jeux d'opposition
et de 14h à 16h : archery tag (entre paintball et tir à l'arc) et jeux de raquettes
– le 16/02 : olympiades toute la journée
– du 12 au 16/02 de 16h à 17h : foot en salle
– du 13 au 16/02 de 16h à 17h : baignade

Pour connaître le programme complet et les modalités d'inscription, rendez-vous au service des Sports, 57, rue du Général-Schramm. Tél. : 01 49 92 60 80.

13 FÉVRIER

MÉDIATHÈQUE COMITÉ RAP

Venez écouter vos morceaux et artistes préférés avec d'autres personnes et expliquer ce qui vous plaît.
Médiathèque John-Lennon, à 15h. Sur inscription : 01 71 86 34 70.

À PARTIR DE 11 ANS

SENIORS JEU DE L'OIEGIROUTE

Vous avez passé votre permis de conduire il y a quarante ou cinquante ans ? Les règles de conduite ont changé, le code de la route a évolué. Le jeu de l'oiegiroute participatif et ludique, adapté aux seniors permettra une remise à niveau sur grand écran.
Maison Marcel-Paul, de 14h à 16h.

17 FÉVRIER

MÉDIATHÈQUE ATELIER 3D

Pendant cet atelier, vous découvrirez comment fonctionne le logiciel Tinkercad. Vous pourrez ensuite donner vie à vos créations sur une imprimante 3D.
Médiathèque John-Lennon, à 15h. Sur inscription : 01 71 86 34 70.

À PARTIR DE 8 ANS

DU 19 AU 23 FÉVRIER

STAGE THÉÂTRE POUR ENFANT

La Comète propose un stage de théâtre gratuit pendant les vacances scolaires.
À La Comète, de 9h30 à 12h30 pour les 6-9 ans et de 13h30 à 16h30 pour les 9-12 ans. Réservations au 06 52 27 12 15 ou par mail à lacomete@lacourneuve.fr

20 FÉVRIER

SENIORS GUIDE DU PIÉTON

Sensibilisation sur les risques d'accidents sur la voie publique, règles à respecter, dangers majeurs, fragilités dues à l'âge : les seniors apprendront le code de la rue.
Maison Marcel-Paul, de 14h à 16h.

23 FÉVRIER

SENIORS NOUVEL AN ASIATIQUE

Les adhérent-e-s de la Maison des seniors Marcel-Paul cuisineront pour faire partager un moment festif autour du Nouvel An chinois.
Maison Marcel-Paul, à 12h. Participation : 8,30 €.

EXPOSITION « C'EST MON PATRIMOINE »

Pendant une semaine, des enfants ont visité les 4000 et travaillé sur un livret jeux et des œuvres en art plastique sur l'histoire et l'architecture des lieux. Cette exposition présentera leurs œuvres.
Médiathèque John-Lennon, à 16h30.

LIRE SORTIR

29 FÉVRIER

MAIRIE CONSEIL MUNICIPAL

Les élu-e-s se rassemblent en mairie.
Salle des fêtes de l'hôtel de ville, à 19h30.

1er MARS

SANTÉ CAFÉ DES AIDANT-E-S

Vous vous occupez d'un-e enfant ou d'un-e adulte malade, handicapé ou à mobilité réduite du fait de l'âge ? Participez au Café des aidant-e-s, un espace de discussion et d'échanges, encadré par des professionnel-le-s.
Maison de la citoyenneté James-Marson, à 13h30. Entrée libre.

LIRE PAGE 11

JUSQU'AU 1er MARS

JEUNESSE MOIS DE L'ORIENTATION

Afin d'aider les jeunes à choisir leur orientation, le Point information jeunesse, en partenariat avec Cités éducatives, propose des actions dans le cadre du Mois de l'orientation. Au programme : visites de sites de la ville, atelier découverte de la VR (réalité virtuelle), ateliers spécifiques à l'alternance, forum de l'orientation avec plusieurs acteurs de l'emploi et de l'insertion, café parents, table-ronde, interventions en milieu scolaire…

LIRE PAGES 8 ET 9

JUSQU'AU 3 MARS

EXPOSITION « CLUSTER DES MÉDIAS »

Cet été auront lieu à Paris les Jeux olympiques et paralympiques 2024. Vous souhaitez savoir ce qui est prévu ou connaître les transformations du territoire à venir ? Dans cette exposition, l'héritage qui sera laissé par les Jeux et les ambitions de ces chantiers, où travaillent quotidiennement cinq cents Compagnons du Devoir, se déclinent à travers une série de clichés inédits, chiffres-clés, infographies ou encore une œuvre d'art réalisée à partir de matériaux de réemploi.
Parc départemental Georges-Valbon, à la Maison du parc. Plus d'informations sur projets.ouvrages-olympiques.fr

JUSQU'AU 16 MARS

DÉMARCHES INSCRIPTIONS EN MATERNELLE

Vous avez un enfant né en 2021 et qui aura 3 ans en 2024 ? Pensez à l'inscrire à l'école maternelle. L'instruction est obligatoire dès 3 ans ! Les préinscriptions se font au Pôle administratif Mécano jusqu'au 16 mars.
Pôle administratif Mécano. Retrouvez toutes les informations sur lacourneuve.fr

JUSQU'AU 31 MARS

CONCOURS « VUES D'ICI… »

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques, Plaine Commune organise « Vues d'ici. Mon patrimoine en photos », un concours photo pour faire découvrir au monde la richesse du patrimoine des villes du territoire. Tentez votre chance, votre photo deviendra peut-être une carte postale distribuée pendant l'événement !
Envoyez votre photo à : concoursphotovuesdici@plainecommune.fr

LIRE PAGE 5

Le journal de La Courneuve
regards
38, av. de la République - 93126 La Courneuve Cedex
Tél. : 01 49 92 61 40
Web : www.lacourneuve.fr
Courriel : regards@lacourneuve.fr

Direction de la publication : Gilles Poux
Direction de la rédaction : Pascale Fournier
Conception éditoriale et graphique : Babel
Rédaction en chef : Pascale Fournier
Rédaction en chef adjoint : Nicolas Liébault
Rédaction : Mariam Diop, Isabelle Meurisse, Olivia Moulin

Secrétariat de rédaction : Stéphanie Arc
Maquette : Farid Mahiedine
Photographie : Léa Desjours
Photo de couverture : Léa Desjours
Une du sOrtir : DR
Ont collaboré à ce numéro : Thierry Ardouin, Nadège Dubessay, Méline Escrihuela, Névil Gagnepain, Jeanne Frank, Meyer

Pour envoyer un courriel à la rédaction : prenom.nom@lacourneuve.fr
Impression : Public Imprim
Publicité : Médias & publicité - A. Brasero : 01 49 46 29 46
Ce numéro a été imprimé à 19000 exemplaires.

RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

PREMIÈRE INSCRIPTION Á L'ÉCOLE MATERNELLE

DU 15 JANVIER AU 16 MARS 2024

OBLIGATOIRE DÈS L'ÂGE DE 3 ANS
SUR LACOURNEUVE.FR
OU AU CENTRE ADMINISTRATIF MÉCANO, 58 AVENUE GABRIEL-PÉRI

lacourneuve.fr

laCourneuve